

[Conseil municipal : lundi 5 juillet 2021 à 19h](#)

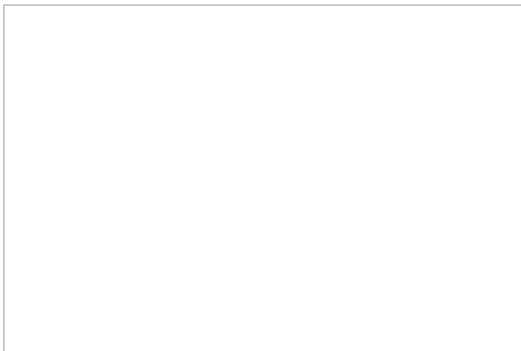
i Le Conseil Municipal se déroulera lundi 5 juillet 2021 à 19h en salle des fêtes et en direct sur la chaîne [Ville Sevran](#)

Consultez [l'ordre du jour](#).

▶ <http://sevran.cc/45>



[Le Conseil municipal](#)



Rôle et fonctionnement du conseil municipal

[Les conseillers municipaux](#) siègent au conseil municipal. Ils sont élus au suffrage universel direct pour un mandat de 6 ans renouvelable indéfiniment.

Le conseil municipal est présidé par le maire qui est élu par le conseil au scrutin majoritaire uninominal. L'élection des adjoints a lieu lors d'un scrutin de liste à la majorité absolue.

Le conseil municipal a une compétence générale pour la gestion des affaires de la commune, sauf lorsqu'un texte en charge spécifiquement le maire ou une autre autorité administrative. Il doit se réunir au moins une fois par trimestre, ou sur demande motivée d'au moins un tiers de ses membres.

Principales compétences du conseil municipal

- vote du budget communal et des taux d'imposition locale,
- création et suppression des emplois d'agents communaux,
- autorisation d'acquisitions et de cessions de biens communaux,
- approbation des emprunts de la commune,
- vote des subventions,
- fixation des tarifs des services communaux et du stationnement sur la voie publique,
- adoption du plan local d'urbanisme,
- implantation des écoles primaires et maternelles publiques...

Le contrôle des [actes \(ou délibérations\) du conseil municipal](#) a lieu *a posteriori* par le préfet qui ne statue que sur la légalité des décisions prises. En outre, un contrôle financier est exercé par la Chambre Régionale des Comptes.

[Voir les ordres du jour et les comptes rendus des Conseils municipaux](#)

Voir les archives 2012 - 2023:

- [Ordres du jour et comptes rendus des Conseils municipaux](#)
- [Décisions du maire](#)
- [Les Délibérations du conseil municipal 2022-2023](#)
- [Les arrêtés réglementaires 2022-2023](#)

À télécharger :

[Règlement intérieur du Conseil municipal](#) (.pdf - 207.31 Ko)

Publié le 29 juin 2021